

**Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013****Rapport n° CR 114-13****Projet de budget pour 2014****AMENDEMENT**

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 17 – Développement économique, innovation et tourisme

Fonctionnement

Chapitre 939 – Action économique

Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales

Programme « Economie Sociale et Solidaire »

Le programme est renommé « Soutien à l'innovation sociale et à l'économie sociale et solidaire ». Il est abondé de 1 M€ en AE et de 1 M€ en CP, pour s'élever à 7,9 M€ en AE et 5,15 M€ en CP.

Les actions sont présentées et dotées comme suit :

« Couveuses et CAE » : 2,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP

« Financement des TPE et de l'ESS » : 1,79 en AE et 1,08 M€ en CP

« Soutien aux filières et PTCE » : 1,39 M€ en AE et 0,76 M€ en CP

« Innovation sociale, économie locale et collaborative » : 1,2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP

« Aide aux structures d'insertion par l'activité économique » : 0,28 M€ en AE et 0,17 M€ en CP

« Atelier » : 0,94 M€ en AE et 0,94 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur l'action « soutien à l'économie sociale et solidaire » et sur la diminution à hauteur de 1M€ de la part d'autofinancement.

**Exposé des motifs**

En février 2013, la Région s'est engagée dans un plan d'actions pour une économie locale et collaborative. Les initiatives en matière de circuits courts et d'économie collaborative sont appelées à se multiplier en Ile-de-France, dépassant bien souvent le périmètre de l'économie sociale et solidaire.

Pour donner un élan à cette politique, il est nécessaire de renforcer les moyens qui lui sont alloués, dans un contexte où la dotation de l'ESS en crédits de paiement est en diminution. La Région pourra ainsi viser le soutien à davantage de projets socialement innovants qu'en 2013, où l'appel à projets avait déjà eu un succès considérable.

Cet amendement permet également d'augmenter les crédits alloués aux couveuses / coopératives d'activités et d'emplois, ainsi qu'aux pôles territoriaux de coopération économique.





## Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Une présentation budgétaire plus claire est en outre proposée. Vu la diversité des interventions et la nécessité de pouvoir les suivre en tant que telles, il est nécessaire de diviser le programme en 6 actions distinctes. Facilitant le travail des groupes politiques, cette division ne nuira pas à la souplesse exigée par l'exécutif, dans la mesure où les crédits de paiement restent fongibles au sein d'un même programme. Enfin, il est nécessaire de renommer le programme, dans la mesure où l'innovation sociale n'est pas réductible à l'économie sociale et solidaire.

Mounir SATOURI